

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de
SAINT-CLAUDE
Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
45-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 10
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

07/10/2022

Date d'affichage :

13/10/2022

Objet de la délibération

**Création et suppression
d'emploi**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

ID : 039-213905615-20221011-45_2022-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi onze octobre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Rachel HUGUES, Michel BONDIER

Procurations données :

- de Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON
- de Michel BONDIER à Jan VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano De MATOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du courrier de démission de l'Atsem en date du 2 septembre 2022, il convient de remplacer l'agent démissionnaire au 02 novembre 2022, pour effectuer les tâches incombant à la cantine et garderie.

Compte-tenu de l'évolution des besoins suite à l'ouverture d'une 2^{ème} classe à l'école. Compte-tenu de la démission de l'ATSEM.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Atsem principal 2^{ème} classe à temps non complet à 18 heures hebdomadaires au service médico-social.

La création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet à 19h41 minutes hebdomadaires au service d'animation à compter de 07 novembre 2022

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;
Vu le tableau des emplois ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De supprimer l'emploi d'Atsem principal 2^{ème} classe à temps non complet au service médico-social.

De créer un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet à 19h41 minutes hebdomadaires au service de l'école à compter du 07 novembre 2022.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

ID : 039-213905615-20221011-45_2022-DE

SLOW

| Service animation | | | | | |
|-------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Emploi | Grade associé | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Médico-social | Atsem principal 2 ^{ème} classe | C | 1 | 0 | 18 heures |
| Animation | Adjoint Territorial d'animation | C | 0 | 1 | 19 heures 41 mn |

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 11/10/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,

Jean-Robert BONDIER

Le secrétaire de séance
Floriano De MATOS

